



06.04.2004 - 12:00 Uhr

La Journée mondiale de la santé de l'OMS est placée sous le signe de la sécurité routière - Le TCS soutient la campagne "Zèbre jaune"

Vernier/Berne (ots) -

La campagne "Zèbre jaune" incite les piétons et les conducteurs de véhicules à redoubler de prudence à l'approche des passages de sécurité. Lancée par le TCS et Mobilité piétonne à l'occasion de la Journée mondiale de la santé du 7 avril 2004, cette campagne de sécurité routière vise à réduire le nombre d'accidents sur les passages pour piétons. A cet effet, cinq règles de comportement sont adressées aux piétons comme aux conducteurs. Elles ont été élaborées en commun par Mobilité piétonne, le Touring Club Suisse, le Bureau de prévention des accidents bpa et d'autres organismes spécialisés.

Le nombre de tués et de blessés grièvement atteints est particulièrement élevé sur les passages pour piétons. Ce constat a incité plusieurs organisations à lancer une intense campagne de prévention afin de réduire durablement le risque d'accident sur les passages pour piétons.

Accidents sur les passages pour piétons

Les accidents faisant des morts et des blessés sur les passages pour piétons sont le plus souvent dus aux causes suivantes:

- les automobilistes refusent la priorité aux piétons par inattention ou volontairement;
- faute d'expérience, les piétons estiment mal la vitesse et la distance d'un véhicule en approche ou ils prennent des risques ou encore ils adoptent un autre comportement inadapté à la situation;
- certains passages pour piétons sont mal conçus (situation, éclairage, marquage).

Le problème du signe de la main

L'obligation de faire un signe de la main a été levée en 1994 dans l'intention d'accroître la sécurité sur les passages pour piétons. Les enfants avaient en effet tendance à croire qu'une voiture s'arrêtait automatiquement dès que l'on donnait un signe de la main. La statistique des accidents montre cependant que les passages pour piétons restent des endroits dangereux. Par ailleurs, la levée de l'obligation de faire un signe de la main a été interprétée par certains comme une interdiction de faire un tel geste. En outre, les automobilistes ne savent pas toujours que les enfants ne font jamais de signe de la main quand ils ont l'intention de traverser la route. La campagne "Zèbre jaune" a précisément pour objectif de faire comprendre aux automobilistes et aux piétons qu'une attitude plus attentionnée de l'usager le plus fort de la route et une plus grande prudence de l'usager le plus vulnérable réduisent forcément le nombre d'accidents. A cet effet, cinq règles de comportement sont adressées aussi bien aux piétons qu'aux automobilistes.

Cinq règles de comportement pour les piétons:

- ne jamais se lancer brusquement sur le passage pour piétons; si nécessaire, prévoir un arrêt de sécurité;
- signaler l'intention de traverser en adoptant une position

adéquate;

- ne s'engager sur le passage pour piétons qu'en cas d'absence de danger;
- observer les véhicules sur toutes les voies, également ceux venant de droite;
- prévoir des éventuelles erreurs; en cas de doute, attendre.

Cinq recommandations à l'intention des automobilistes:

- prendre garde aux piétons - s'apprêter à freiner;
- céder la priorité aux piétons venant de gauche et de droite;
- en présence d'enfants, de personnes handicapées ou âgées: toujours s'arrêter complètement;
- ne jamais dépasser des véhicules roulant lentement, freinant ou s'arrêtant;
- prévoir des éventuelles erreurs; en cas de doute, freiner.

Couvrant l'ensemble du pays, cette campagne cherche à sensibiliser tous les usagers de la route par des affiches et des prospectus. Elle engage aussi bien les piétons que les automobilistes à réfléchir à la complexité de certaines situations dans le trafic. Son but est d'inciter les conducteurs de véhicules à mieux respecter la priorité des piétons et ces derniers à ne pas forcer les conducteurs à faire des manoeuvres de freinage dangereuses.

Rappel: gare aux enfants!

En présence d'enfants, une prudence particulière est de mise. Incapable d'estimer précisément les vitesses et les distances, les enfants apprécient souvent mal les situations sur la route. La campagne "Zèbre jaune" rappelle aux automobilistes que les enfants n'ont le droit de traverser la route qu'à l'arrêt complet de tous les véhicules. Les instructeurs de la police apprennent en effet aux enfants à attendre à l'entrée du passage pour piétons jusqu'à ce que tous les véhicules en approche soient arrêtés. La règle inculquée est la suivante: "Attendre que toutes les roues cessent de tourner." Les automobilistes qui se contentent de ralentir à l'approche d'un passage pour piétons ne se rendent pas compte qu'ils empêchent ainsi les enfants en attente de traverser la chaussée.

Information de fond

Priorité au passage pour piétons: le droit en vigueur

OCR art. 6.1.: Avant d'atteindre un passage pour piétons où le trafic n'est pas réglé, le conducteur accordera la priorité à tout piéton ou utilisateur d'un engin assimilé à un véhicule qui est déjà engagé sur le passage ou qui attend devant celui-ci avec l'intention visible de l'emprunter. Il réduira à temps sa vitesse et s'arrêtera, au besoin, afin de pouvoir satisfaire à cette obligation.

OCR art. 47.2: Sur les passages pour piétons où le trafic n'est pas réglé, les piétons ont la priorité, sauf à l'égard des tramways et des chemins de fer routiers. Ils ne peuvent toutefois user du droit de priorité lorsque le véhicule est déjà si près du passage qu'il ne lui serait plus possible de s'arrêter à temps.

Contact:

Joël Granjean
porte-parole TCS
Tél. +41/22/417'27'35
Fax +41/22/417'27'22
E-Mail: jgrandjean@tcs.ch

Internet: <http://www.tcs.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100473617> abgerufen werden.